

Image not found or type unknown



Question d'une caution pour la cration d'une e u r l

Par **jarrige**, le **22/01/2010** à **11:49**

Bonjour,

Pour la création d'une E U R L d'une personne, la banque a demandé en caution à cette personne, la part sur son bien immobilier commun à 2 personnes pacsées. Cette gérante d'EURL, peut elle céder sa part de ce bien immobilier à une autre personne

d'avance merci